

**Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 18 juin 2021**  
**Point V - Approbation du lancement et de la signature de marchés publics -**  
**LA RUCHE**

**Fondements juridiques :**

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n° 2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2

**Contexte de la délibération :**

Par la délibération susvisée, le Conseil d'administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;

Il est envisagé de lancer des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

**Expression du besoin / Prestations attendues :**

**1. TRAVAUX RELATIFS A LA PHASE N° 3 « CONSTRUCTION NEUVE DU BATIMENT LEARNING CENTRE DIT LA RUCHE » - LOT N° 18 « PHOTOVOLTAIQUE »**

L'opération La Ruche, futur *Learning centre*, a été présentée aux membres du Conseil d'Administration réunis en séance le 28 mai 2021.

Pour rappel, la construction du Learning centre se décompose en quatre grandes étapes de chantier :

- Phase 1 : « Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux » : les travaux ont déjà été réalisés ;
- Phase 2 : « Désamiantage - Démolition du bâtiment J et reprise, renforcement structure et façade des mitoyens » dont le démarrage des travaux est prévu en octobre 2021 ;
- Phase 3 : « Construction neuve du bâtiment Learning Centre dit la Ruche » dont le démarrage des travaux est prévu en juin 2022 ;
- Phase 4 : « Désamiantage et démolition du bâtiment K existant » : les travaux sont prévus courant 2024.

Lors de cette présentation, le Conseil d'Administration a autorisé le lancement des consultations suivantes :

- Prestations d'assurances pour l'opération de construction de LA RUCHE ;
- Travaux relatifs à la phase 2 « Désamiantage - Démolition du bâtiment J et reprise, renforcement structure et façade des mitoyens ».

La présente délibération concerne le lot n° 18 « Photovoltaïque » de la phase 3 « construction neuve du bâtiment Learning centre dit la ruche ».

En vue de l'obtention d'un niveau E3C1 (certification qualité environnementale du bâtiment), le projet initial de La Ruche, prévoyait l'ajout de panneaux photovoltaïques en toiture, ce, sous réserve d'option de financements extérieurs dédiés.

Ces travaux seront effectivement pris en charge dans le cadre du Plan de Relance. Pour conserver ce financement, l'université doit notifier le marché afférent avant la fin de l'année 2021.

Le démarrage des travaux des lots de la phase 3 étant prévu pour le mois de juin 2022, il vous est demandé d'autoriser le lancement anticipé de la consultation pour ce lot pour les raisons précitées.

Les Caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de travaux ;
- Procédure : marché ordinaire ;
- Durée globale prévisionnelle : se confond avec la durée de la phase 3 : soit 22 mois (dont 4 mois de préparation) ;
- Variantes : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestations supplémentaires Eventuelles : maintenance de l'équipement d'une durée maxi de 2 ans ;
- Montant du marché : estimé à 334 600,00 € HT, réparti comme suit :
  - Solution de base : 328 200,00 € HT
  - Prestation supplémentaire éventuelle : 6 400,00 € HT.

Les critères relatifs à l'attribution sont :

<b>Critères et sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Critère 1 : Prix des travaux et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)</b>	<b>50%</b>
<b>Critère 2 : Valeur technique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-critère n°1 : Qualité des Moyens humains, matériels, logistiques et de sécurité dédiés à l'exécution des travaux et prestations (pondération : 10%)</li><li>• Sous-critère n°2 : Qualité technique des produits et matériaux (pondération : 10%)</li><li>• Sous-critère n°3 : Qualité de la méthodologie dédiée à l'exécution technique des travaux et prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, planning d'exécution en compatibilité avec le calendrier prévisionnel et méthodes en phase études et durant la période de parfait achèvement (pondération : 10%)</li></ul>	<b>30%</b>
<b>Critère 3 : Valeur environnementale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-critère n°1 : Organisation et méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte chantier vert (pondération : 5%)</li><li>• Sous-critère n°2 : Organisation et méthodologie proposée pour optimiser l'impact environnemental et le bilan carbone des travaux / qualité environnementale des produits et matériaux (pondération : 15%)</li></ul>	<b>20%</b>

## **2 - Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés**

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a acté la deuxième étape de la fin des tarifs réglementés (TRV) en visant, pour les personnes publiques, la suppression des dernières exceptions (petits sites, logements de fonction ou de gardien) au 1er décembre 2020.

Afin d'accompagner les personnes publiques, l'UGAP met en œuvre depuis plusieurs années un dispositif d'achat groupé de gaz naturel dont l'Université est actuellement bénéficiaire au titre de la « Vague 4 ».

Le marché en cours arrivant à son terme au 30 juin 2021, l'UGAP propose un nouveau dispositif d'achat groupé pour la passation de nouveaux marchés publics de fourniture et d'acheminement de gaz naturel avec service associés (« Vague 6 »).

Au-delà de la sécurité technique et juridique de la consultation proposée par la centrale d'achat, la massification (plus de 3 000 bénéficiaires) garantit d'obtenir des réponses des fournisseurs et permettra, pour les quatre prochaines années, de profiter des baisses du prix du gaz tout en limitant l'effet des hausses éventuelles du marché (avec un système de prix ferme chaque année).

La société GAZ DE BORDEAUX, dont le siège social est situé au 6 Place Ravezies - 33075 à Bordeaux, est titulaire de l'accord-cadre pour les régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis février 2021. Chaque adhérent sera invité à conclure son propre marché subséquent avec le titulaire de l'accord-cadre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les caractéristiques essentielles de ce nouveau marché subséquent sont les suivantes :

- L'accord-cadre a été lancé par l'UGAP sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124-2 et R2124-1 et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique ;
- Le marché subséquent est un marché ordinaire de services ;
- Durée : ferme de 4 ans (du 01/07/2021 au 30/06/2025) ;
- Montant : Sans minimum en valeur et sans maximum en valeur.
- Les lieux de l'exécution du marché public sont les points de comptage et d'estimation de l'Université Lumière Lyon 2 :
  - Campus Berges du Rhône : Logement Gardien Déméter/ Logement Gardien Berthelot/ Logement Gardien Monsieur Leroy / Logement Gardien - GAIA / Bâtiment MOM ;
  - Campus Extérieurs : Musée des Moulages
  - Campus Porte des Alpes : Deux appartements Bâtiment B / IUT3 / Trois logements vers DARTY / Chaufferie Europe / Chaufferie Principale.

Etat des dépenses en € HT.:

	<b>Exercice 2020(dispositif UGAP vague 4)</b>	<b>Exercice 2019(dispositif UGAP vague « 4 »)</b>	<b>Exercice 2018 (dispositif UGAP vague « 4 »)</b>
Fourniture et acheminement de gaz naturel	<b>213 079,00 €</b>	<b>349 179,00 €</b>	<b>423 396,00 €</b>